

# Rapport de la sous-commission du budget 2015

## Dicastère de M. Pierre-André Monnard

---

### Composition de la sous-commission

Sarah Blum (POP), rapporteure

Pierre-Alain Borel (PS) (excusé)

Marc Schafroth (UDC)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 30 octobre 2014 en présence de M. Monnard, chef du dicastère et des chefs de services suivants:

M. Eric Tissot (122 et 250)

M. Laurent Frascotti (123)

M. René Barbezat (600 et 610)

Mme Ioana Niklaus (620)

Mme Sylvène Aeschlimann (630)

MM. Joseph Mucaria et Békir Omerovic (710, 711, 715, 725, 726 et 727)

M. Fernando Soria est excusé pour les services 122, 205, 250, 700, 710, 711, 715, 725, 726, 727.

### **122 – Service économique, M. Tissot**

Le service économique connaît une diminution importante de son personnel car il a été réparti dans deux dicastères. Désormais, le service comprendra un chef de service et des collaborateurs administratifs (pour l'équivalent de 3 EPT) qui travaillent également pour le service foncier.

Le service a comme volonté de développer les rapports avec les entreprises et d'écouter davantage leurs demandes. Il veut également être complémentaire avec ce qui existe déjà pour éviter les «doublons».

## **123 – Service informatique, M Frascotti**

Actuellement, il n'y a plus qu'un seul employé dans ce service (à 70%). En effet, la tâche du secrétariat a été confiée au SIEN et reprise par la personne en charge du secrétariat du SIEN à Pont 38. Les rapports avec le SIEN ont été finalisés par un nouveau mandat et cette année va être décisive dans le choix des futurs locaux, avec la création d'une deuxième salle machines servant à la sécurisation des données et des applications, qui se trouvera à La Chaux-de-Fonds. Les locaux actuels de la rue du Pont 38 seront abandonnés en raison des contraintes nécessaires à la création d'une nouvelle salle machines. Les frais de déménagement seront à la charge du SIEN.

À noter que le SIC reste indépendant et qu'il fonctionne comme client par rapport au SIEN. Les prix des prestations de ce service et la visibilité des services informatiques ont en outre été régulés.

M. Frascotti va prendre sa retraite à la fin de l'année 2015 et des frais devront être engagés pour assurer son remplacement.

### **Projets:**

MCH2: cette année, le service va s'occuper de la transition de l'outil de gestion financière (SAP) vers le nouveau plan comptable (MCH2), dont la mise en œuvre définitive est prévue pour l'année prochaine). Ce projet conséquent nécessite d'importantes ressources humaines avec comme objectif de transférer toutes les données du plan comptable selon MCH1 vers celui selon MCH2. La méthode informatique confiée en partie directement à SAP et au SIEN permettra de réduire l'intervention des personnes du service financier déjà très sollicitées et va coûter CHF 170'000.- (CHF 120'000.— pour les prestations fournies par SAP et CHF 50'000.—pour les prestations fournies par le SIEN.

Musée d'histoire: le SIEN et le SIC ont collaboré étroitement pour permettre la mise en œuvre de la muséographie du musée et les autres éléments informatiques nécessaires au fonctionnement du MH (administration, vidéo surveillance, gestion des alarmes,...).

Archives: un mandataire externe sera engagé (obligation légale fédérale) pour se préoccuper, en collaboration avec le Service informatique communal, le SIEN et les archives de l'Etat de la mise en œuvre de la gestion des archives communales. Il est nécessaire de se préoccuper de fournir les outils informatiques avec comme objectif de rechercher une solution unique avec le Service des archives de l'Etat. Une première étape a été réalisée pour la bibliothèque de la ville destinée à la numérisation des fonds spéciaux du DAV.

Outils de gestion: le service informatique collabore avec le service financier à la mise en œuvre d'un système de gestion permettant de déterminer les processus nécessaires au contrôle interne et collabore avec l'Etat de Neuchâtel à la recherche et la mise en œuvre d'un outil de gestion des immeubles et du patrimoine destiné au Service d'entretien des bâtiments et à la Gérance des immeubles.

STEP: ce bâtiment est l'un des derniers à ne pas être relié par la fibre optique et des travaux seront engagés en 2015 pour réaliser la connexion de ce bâtiment.

4361700: une remarque va être apportée, il s'agit du remboursement du projet de l'informatisation de l'action sociale.

Amortissements: lors de l'exercice 2014, le parc informatique a été renouvelé et CHF 340'000.- ont été dépensés pour ce faire. Le taux d'amortissement est de 25%. C'est une année extraordinaire car il a fallu remplacer une bonne partie du matériel. À noter que l'obsolescence des appareils est de cinq ans environ. Dans les amortissements, il y a une quarantaine de projets (dont le plus important en termes financiers est le renouvellement du parc informatique).

Investissements: Diminution de 25% environ par rapport à ce qui était demandé. Les installations du matériel informatique destinées aux équipements pédagogiques des écoles ne sont en grande partie pas financées par les investissements du SIC, mais par l'Etat sous l'égide de l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation.

## **250 – Foncier, M. Tissot**

Actuellement des réflexions sont en cours quant à l'organisation du service foncier, cette réorganisation est attendue courant 2015.

## **600 – Finances, M. Barbezat**

Une cheffe de projet a été engagée dans ce service, elle travaille essentiellement sur SAP et MCH2. Cet engagement explique les charges supplémentaires au poste du traitement du personnel. Cette nouvelle employée donne entière satisfaction.

L'organisation du service était jusque-là très sectorisée et de cette dernière découlait une comptabilité qui se repliait un peu sur elle-même, mais ce ne sera plus le cas maintenant. Il n'y aura en effet plus autant de chefs de projet. À cet effet, un organigramme a été établi, il n'y a pas encore de retours du service car le projet est trop récent.

32: grâce aux Swaps et conditions favorables des marchés financiers, les taux ne fluctuent pas trop.

Amortissements: la correction globale des amortissements est inscrite en un seul bloc. Le montant de CHF 3'498'000.—permet de tenir compte de la différence entre les amortissements enregistrés dans les comptes des services sur la base des investissements budgétés pour 2014 et des prévisions de dépenses 2014 réelles qui sont plus faibles. Dans les comptes, tout est détaillé mais comme on ne sait pas exactement ce qui pourra être fait dans le budget, les dépenses ne sont pas détaillées. Elles le seront aux comptes.

3808010: ce montant de CHF 700'000.- correspond à la charge de la Ville pour Prévoyance.ne (CHF 3'420'000.- à verser en 2019).

4251400: ce poste correspond à un dividende d'IGESA SA (CHF 100'000.-) et de BLOC 30 SA (CHF 2'200'000.-).

4622000: le montant de la péréquation financière ne peut être précisément établi car nous sommes tributaires du Canton et la décision n'a pas été encore prise par le Grand Conseil.

## **610 – Contributions, M. Barbezat**

Pour établir un budget sur le poste des impôts, il a fallu tenir compte de plusieurs paramètres. Tout d'abord, les comptes 2013 et la nouvelle clé de répartition entre l'État et les Communes (123/77 pour 2014 et 2015).

Généralement, les hypothèses sont plutôt bonnes. Et elles sont établies grâce au système postumerando. Malgré tout, elles ne peuvent être très précises car les bases et le système sont instables à cause de la conjoncture économique et des changements de répartition Canton/Communes notamment.

Le Conseil communal nourrit de vives inquiétudes concernant les recettes des impôts des frontaliers qui vont baisser à cause de la nouvelle répartition voulue par l'État. La péréquation ainsi que les reports de charges sur la Commune sont aussi source d'anxiété pour la suite. Ceci inquiète la sous-commission vu que le budget est déficitaire et que la situation économique est encore bonne.

### **620 – Service des Ressources Humaines, Mme Niklaus**

Le service des ressources humaines fonctionne sur deux plans: tout d'abord comme service transversal pour l'ensemble de la Ville et en tant que tel.

La sous-commission propose, qu'à l'avenir, les deux volets soient séparés sur le budget et les comptes.

Le SRH se concentre actuellement sur l'esprit d'équipe au sein de la Ville et des services, notamment la Voirie. Le SRH est également attentif à l'accompagnement du personnel et est en train de mettre en place une prestation de la Croix-Rouge pour garder les enfants malades des employés de la Ville (à l'exception des enseignants). Ce projet a pour but, entre autres, d'offrir une prestation supplémentaire au personnel communal et de réduire l'absentéisme.

Un médecin-conseil sera également engagé (en mandat externe, une demi-journée à une journée par mois) dans le but de renforcer la prévention, de proposer des check up gratuits, d'établir des contrôles de santé à l'engagement pour des fonctions à risque et de contrôler certains certificats médicaux.

Le personnel communal compte 32 ETP supplémentaires au budget 2015, cette augmentation est due en partie à des obligations légales; comme pour le SISMN, l'accueil parascolaire, le SCAS et la collaboration avec le Val-de-Ruz (compensé par des recettes dans ce cas). Chaque dicastère va donner l'augmentation de son personnel, service par service. Un tableau a été remis au Conseil communal pour qu'il ait une vue d'ensemble.

Au SRH, les comptes collectifs sont plus nombreux qu'ailleurs, ce qui explique que la comptabilité du SRH soit déjà partiellement passée au système MCH2. Le problème avec MCH2 est qu'il offre moins de visibilité pour plusieurs comptes, car certains sont regroupés. À la demande de la sous-commission, des remarques vont être ajoutées pour que les chiffres soient plus compréhensibles.

Le total des charges dues à Prévoyance.ne a augmenté de 18.86%. Le pourcentage dû à l'augmentation des taux de cotisations s'élève à 12.4%, le solde étant la conséquence de l'augmentation de la masse salariale assurée à Prévoyance.ne. Le budget 2015 a intégré les nouveaux taux Prévoyance.ne suite à la recapitalisation, à savoir 14.7% pour le plan de base (au lieu de 13%) et 16.45% pour le plan PPP (au lieu de 14.75%).

Le taux d'occupation moyen contractuel des employés de la ville est difficile à analyser car certains taux de travail sont très restreints (le taux moyen est biaisé par de très petits engagements, comme pour certains mandats de conciergerie par exemple). A la demande de la sous-commission, le SRH a communiqué subséquemment à la séance le taux d'activité moyen des employés mensualisés, selon l'échelle communale des traitements au 31 octobre 2014 (sans les enseignants, le personnel à l'heure et le personnel en formation). Il s'élève pour la date susmentionnée à 83,17%. Cet indicateur démontre la volonté du Conseil communal et du SRH à favoriser l'engagement des temps partiels, permettant un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Les temps d'essai varient entre 3, 6 et 12 mois et sont établis selon le type de contrat: fonctionnaires, droit public ou droit privé (CO).

La sous-commission regrette que certaines personnes quittant l'Administration aient de la peine à obtenir leur certificat de travail (elles doivent parfois attendre plus de six mois). Ce long délai est dû à la surcharge de travail du service et aux chefs de service qui tardent parfois à donner les informations nécessaires à l'établissement desdits certificats. Même si ce sont des cas exceptionnels, il faut trouver une solution pour ce problème qui donne une mauvaise image de la Ville.

La demande de reclassification des chauffeurs de camions-grue a été prise en compte, car ils n'avaient pas été réévalués depuis 2004 et leur travail demande plus de responsabilités qu'auparavant. Elle est appliquée depuis le mois d'août 2014.

### **630 – Contrôle financier, Mme Aeschlimann**

Ce service emploie une personne qui reçoit une aide essentiellement administrative. C'est ainsi que le service des finances met des employés à disposition à hauteur de 30%, cela continuera d'être le cas, mais cette pratique sera formellement mise en application en 2015.

Le service passe actuellement beaucoup de temps sur le projet MCH2 en collaboration étroite avec le service des finances. Avec MCH2 plusieurs contraintes, notamment celles liées au frein à l'endettement sont à craindre. Actuellement, le service n'a pas assez de temps pour effectuer des contrôles (un contrôle a été effectué durant l'année 2014) dans les services car le projet MCH2 et la participation aux Commissions de constructions de certains chantiers sont chronophages. Certains contrôles dans les services relatifs aux comptes 2014 vont être commencés maintenant pour être finalisés au printemps.

La sous-commission demande que les Commissions de constructions pour les investissements importants soient mentionnées dans les rapports proposés au Conseil général. Il faut pouvoir établir dès le début un contrôle qui maîtrise que ce qui est dépensé correspond bien à ce qui a été décidé.

### **700 – Administration des Travaux publics, M. Monnard**

Les frais liés à ce service correspondent pour partie au service technique et pour partie à l'administration des travaux publics.

### **710 – Voirie, MM. Mucaria et Omerovic**

Au total, 120 personnes travaillent à la voirie (personnel administratif, de voirie et des canalisations). Le matériel et les fournitures engendrent des dépenses importantes et sont difficiles à budgéter, car les besoins sont fluctuants. Pour établir le budget, le service s'est basé sur une moyenne des cinq dernières années.

Investissements: un couvert entre deux hangars devra être construit. Il servira au triage des déchets dus aux incivilités et améliorera considérablement les conditions de travail des employés.

Ce couvert permettra également d'effectuer des économies sur le long terme grâce au traitement des bordures qui sont récupérées lors de chantiers et retravaillées pour être réutilisées.

La Ville est propriétaire de nombreux escaliers publics. Ces derniers doivent être tenus en état afin d'éviter des accidents. Concernant les murs de soutènements que l'on dénombre, il est important lors d'interventions de savoir si la Ville en est propriétaire ou si les privés doivent également en assumer la réfection.

### **711 – Enlèvement de la neige, MM. Mucaria et Omerovic**

Le budget de ce service est également calculé d'après la moyenne des cinq dernières années bouclées.

### **715 – Service des ateliers, MM. Mucaria, Omerovic**

Ce service compte quatre ateliers, dont celui des peintres. Celui-ci a vu sa dotation augmenter: ainsi deux équipes travaillent sur le marquage horizontal de la ville. Ce travail se fait généralement de nuit et est tributaire des conditions météorologiques. Les ateliers travaillent sur beaucoup de chantiers, comme celui du musée d'histoire par exemple.

### **725 – Déchets des personnes physiques, MM. Mucaria et Omerovic**

4803300: ce poste correspond à une réserve dont le but est d'éviter de voir la taxe déchets trop fluctuer. Les réserves étant suffisantes, la taxe va diminuer de CHF 5.- TTC.

De faux sacs taxés ont été trouvés, ils ont été envoyés pour analyse. Une enquête est en cours. Les incivilités constituent un problème important que l'on peine à résoudre.

### **726 – Déchets des entreprises, MM. Mucaria et Omerovic**

La réserve des déchets des entreprises est moins importante que celle des personnes physiques.

**727 – Déchetterie intercommunale, MM. Mucaria et Omerovic**

Les habitants des communes du Locle, de la Sagne, des Planchettes, du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-de-Fonds utilisent cette déchetterie, qui devient de plus en plus opérationnelle. Les prestations sont refacturées aux Communes. Les Communes qui ont rejoint la déchetterie, participent également aux nouvelles acquisitions des biens.

Investissements: le Roll Packer est une machine qui permet de tasser les déchets. Elle est plus efficace et sécurisée que celle que l'on avait avant. Elle sera utilisée par le côté réservé au personnel. Ceci permettra une plus grande sécurité du côté public.

La rapporteure  
Sarah Blum